

## FICHE MEDICALE

\*\_\*\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

(Pour information du service médical à remettre **sous pli cacheté (si nécessaire)**)

NOM DE L'ELEVE ..... PRENOM ..... CLASSE .....  
 Veuillez indiquer ci-après les maladies subies ou autres problèmes de santé passés ou actuels :

- \* maladies : (rayer les mentions inutiles)  
 asthme – allergies – convulsions – primo-infection tuberculeuse  
 autres : .....
- \* interventions chirurgicales (dates)  
 .....
- \* dispense de sport prolongée OUI      NON

### VACCINATIONS

Cadre à faire remplir par le médecin si les vaccins ne sont pas à jour. Sinon, joindre les photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé.

VACCINS	DATES	SIGNATURE/CACHET
DTP	Dernier rappel :	
BCG	Date du dernier vaccin :  Date du dernier contrôle intradermique :  Résultat :	
R.O.R.		
Hépatite B	1 <sup>ère</sup> injection 2 <sup>ème</sup> injection 3 <sup>ème</sup> injection 1 <sup>er</sup> rappel	
Grippe A		

**L'élève doit être en règle quant aux vaccinations obligatoires pour être admis au lycée.**  
 Un contrôle récent du B.C.G. doit être effectué avant la rentrée scolaire.

Les stages en milieu hospitalier impliquent la vaccination obligatoire contre l'hépatite B. Celle-ci peut être pratiquée gratuitement par le service médical du lycée.  
 La famille peut utiliser le dos de ce feuillet pour faire toute remarque complémentaire sur l'état de santé de l'élève.

## AUTORISATION DE TRAITEMENT

Je soussigné .....

Agissant en qualité de père, mère, tutrice (1)

de l'élève .....

né (e) le .....

déclare

- Autoriser le Chef d'établissement dont fait partie l'élève ci-dessus désigné à prendre, sur avis médicale, en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant toutes les mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales y compris éventuellement l'hospitalisation.
- Vouloir que le médecin traitant habituel soit prévenu :

Docteur : ..... Téléphone : .....

À ..... Le .....

Signature

Attention : Pour tous les accidents survenus au cours des activités prévues à l'emploi du temps de l'élève **en formation professionnelle** (BEP, BAC pro), la législation des accidents du travail est applicable. Les familles n'ont rien à déboursier et doivent venir retirer au lycée, les feuillets destinés au corps médical. Les accidents de sport n'entrent pas dans ce cadre et sont déclarés à l'Inspection Académique.

Les accidents de trajet ne sont pas couverts ; il appartient à chaque famille de souscrire une assurance (ainsi que pour la responsabilité civile).

\* En cas d'urgence médicale prévenir

1) M ..... Père, Mère, ami, employeur

Tel. Dans la journée :

2) M ..... père, Mère, ami, employeur

Tel. Dans la journée :